

CONTACT

Bulletin d'information N° 2/21 · Commune de Montricher · Juillet 2021



Les autorités communales de Montricher

invitent toute la population à se réunir
pour la Fête nationale !

Nous vous donnons rendez-vous

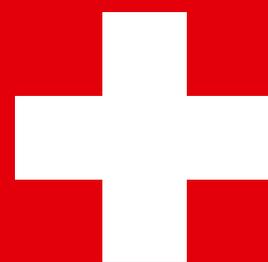
Dimanche 1^{er} août 2021

à la Place des Âges

dès 19h Apéritif offert par la Commune
Restauration chaude

21h Partie officielle

22h Feu d'artifice



Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité de Montricher rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies:

- **taille verticale:** celle-ci doit être impérativement exécutée de façon à ne pas déborder **au-delà de la limite de propriété.**
- **taille horizontale:** à une hauteur de **0,60 m.** lorsque la visibilité doit être maintenue et de **2 m.** dans les autres cas.
- **les panneaux de signalisation routière** doivent être totalement **dégagés.**

Elagage des arbres:

- **au bord de la chaussée:** à **5 m.** de hauteur et à **1 m.** à l'extérieur.
- **au bord des trottoirs:** à **2,5 m.** de hauteur et à la limite de propriété.



Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, en particulier aux endroits où la visibilité routière est entravée, ainsi que le long des cheminements piétons. Un délai est imparti au 15 septembre 2021.

Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office à **leurs frais**, conformément à l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité

Bibliothèque villageoise de Montricher

Pause estivale

La bibliothèque fermera ses portes du 5 juillet au 22 août. Une seule ouverture sur cette période: le samedi 7 août de 10h à 12h, sur rdv.

Réouverture à la rentrée et reprise des animations !

Toute l'équipe se réjouit de vous retrouver à la rentrée, dès le mardi 24 août, et de vous proposer (enfin !) plus de convivialité et d'occasions d'échanger:

- Entrée libre, sans rdv
- Espaces détente et lecture réaménagés
- Reprise des animations: Né pour lire (dès le samedi 25/09), visites de classe et club de lecture en soirée.

Très bel été à toutes et à tous !

Pour nous contacter: contact@bibliomontricher.ch ou 021 864 30 43 / 078 604 32 20 (Delphine Lebouléur)
Plus d'infos sur www.bibliomontricher.ch. Suivez-nous également sur Instagram ([bibliomontricher](https://www.instagram.com/bibliomontricher)).



Déchetterie communale

La déchetterie a atteint sa vitesse de croisière et donne pleinement satisfaction à ses usagers, nous poursuivons son amélioration avec **le remplacement des containers à déchets ménagers par de plus petits qui seront vidés plus souvent.**

Plusieurs infractions sont constatées avec les déchets encombrants, merci de respecter la signalisation en place et de mettre **tous vos déchets de -60 cm dans des sacs blancs taxés.**

Merci également de prendre garde aux déchets spéciaux des ménages (produits, restes de peintures/vernis, etc...) et de les déposer correctement dans les bacs prévus à cet effet.

Durant la période estivale du 1 avril au 30 octobre la déchetterie sera ouverte dès 7h le matin.

Décorations du village

Vous pouvez acquérir les objets qui ont décoré le village en échange d'un don à l'association Zoé4life



Merci de prendre contact avec la voirie ou à l'administration communale

Planification énergétique

La planification énergétique territoriale des 5 communes, Ballens, Berolle, Bière, Mollens et Montricher, **réalisée en partenariat avec la SEFA, sera prochainement présentée au public, la population est invitée aux expositions participatives à Ballens le jeudi 9 septembre et samedi 11 septembre et à Bière le jeudi 7 octobre et samedi 9 octobre.**

Un tout ménage détaillé sera prochainement envoyé



Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre propriété ?

La municipalité tient à rappeler quelques règles en matière de police des constructions:

- **les travaux de construction, de démolition, de changement d'affectation de locaux**, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou la destination d'un terrain ou d'un bâtiment, **doivent faire impérativement l'objet d'une enquête publique, et ne peuvent commencer avant d'avoir été annoncés et autorisés**, faute de quoi une dénonciation à la Préfecture peut être déposée (art. 103 et 130 LATC);
- **les travaux de minime importance** (tels que cabanon de jardin, piscine hors-sol, clôture, panneaux solaires, climatisation, etc.) doivent également être soumis préalablement à la municipalité, seule compétente pour décider s'ils peuvent être dispensés d'enquête publique, voire d'autorisation, sous certaines conditions;
- **aucune construction nouvelle ne peut être occupée sans l'autorisation de la municipalité;**
- **les travaux de réfection des façades doivent également être annoncés.** En cas de changement de teinte, un échantillon doit être soumis au préalable à la municipalité;
- depuis 2009, **il est obligatoire d'examiner si de l'amiante est présente avant tous travaux de démolition, transformation ou réparation.**

Municipalité

Didier Amez-Droz, Syndic
Administration, finances, RH

Pierre-Yves Morel, Vice-Syndic
Forêts et pâturages, PC, SDIS

Cédric Beaud
Police des constructions,
écoles, ASIABE

Caroly Schopfer
Voirie, routes, eaux et déchets

Norbert Penel
Bâtiments et domaines, sécurité

Administration

Secrétaire municipale:

Laurence Vacheron

021 864 43 52

greffe@montricher.ch

Lu: 15h à 18h - Ma: 7h30 à 11h

Me: 7h30 à 11h - Je: 10h à 11h

Contrôle des habitants:

Noémie Habegger

021 864 56 70

controle@montricher.ch

Lu: 15h à 18h - Ma: 7h30 à 11h

Me: 7h30 à 11h

Bourse: Melissa Gallay

021 864 43 51

bourse@montricher.ch

Lu: 15h à 18h - Ma: 8h à 11h

MONTRaid'union



A partir de juillet MONTRaid'union reprend ses activités pour les aîné(e)s de notre village. Les traditionnelles balades douces et randonnées pédestres sont proposées deux fois par mois. Le site montraidunion.ch vous en donne les détails.

Autres activités proposées pour les mois d'été:

- Repas à l'Auberge aux deux sapins - Le premier jeudi de chaque mois
- Tour du lac de Joux en bateau Caprice2, le 15 juillet
- Grillades en forêt à la cabane de Ballens, le 16 août
- Repas au chalet d'alpage du Pré aux Veaux, le 25 août
- Visite du Château de La Sarraz, le 16 septembre
- Film à Montricher «La leçon de piano», le 23 septembre
- Table régionale à Montricher, le 25 septembre

